



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2009

PRESIDENT : Monsieur François de Mazières

Sont présents : M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de M. Philippe LEQUAIN), M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAÏN, M. Gilles PANCHER, M. Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, Mme Martine ARNAL, M. Jean-Philippe MALLE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Guy-François PARMENTIER (représentant M. Jean Roch GAILLET), Mme Dominique CONORT, M. Pierre-Yves STUCKI (représentant M. Jean-Jacques LASSERRE) M. Kamel EL FEDIL, M. Ludovic JAMET, M. Gilles CURTI, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA M. Jean Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Edmond GRONDIN, M. Etienne ERASIMUS, M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER), M. Arnaud MERCIER, Mme Magali ORDAS, Mme Pascale ROCHERON (représentant M. Roland de HEAULME) , M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de M. Olivier LEBRUN).

Absents excusés :

M. Jean-Jacques LASSERRE représenté par M. Pierre-Yves STUCKI
M. Olivier LEBRUN pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS
M. Philippe LEQUAIN pouvoir à M. Patrick CONFETTI
M. Jean Roch GAILLET représenté par M. Guy-François PARMENTIER
M. Christophe BOLLENGIER pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU
M. Roland de HEAULME représenté par Mme Pascale ROCHERON

Secrétaire de séance : Monsieur Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 7 décembre 2009

Date d'affichage de la convocation : 8 décembre 2009

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 30

N° de l'ordre du jour :

2009.12.12 : Approbation d'une convention de gestion provisoire avec le SMGSEVESC

□ **M. François de MAZIERES, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Dans le cadre du processus de transformation en communauté d'agglomération, la communauté de communes de Versailles Grand Parc a étendu ses compétences. L'eau figure parmi les nouvelles compétences transférées par arrêté interpréfectoral en date du 24 août 2009.

Jusqu'à cette date, les communes de Buc, Jouy-en-Josas (pour la partie du territoire concernant le SMGSEVESC), Rocquencourt, Saint-Cyr-l'École, Toussus-le-Noble et Versailles adhéraient au syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et de Saint-Cloud (SMGSEVESC). A la notification de l'arrêté interpréfectoral, la communauté de

communes s'est substituée aux communes au sein du SMGSEVESC dans toutes les délibérations et tous les actes liés à ce service.

A compter du 1^{er} janvier 2010, la transformation de la communauté de communes de Versailles Grand Parc en communauté d'agglomération nécessitera sa réadhésion au sein du SMGSEVESC.

La loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement a créé un nouvel article L.5211-61 dans le Code Général des Collectivités territoriales qui prévoit que « [...] en matière de gestion de l'eau et des cours d'eau, d'alimentation en eau potable, [...] un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut transférer toute compétence à un syndicat de communes ou un syndicat mixte sur tout ou partie de son territoire ou à plusieurs syndicats situés chacun sur des parties distinctes de son territoire ».

Cette disposition permet à Versailles Grand Parc d'adhérer au SMGSEVESC à raison du territoire des communes de Buc, Jouy-en-Josas (pour la partie concernant le SMGSEVESC), Rocquencourt, Saint-Cyr-l'École, Toussus-le-Noble et Versailles.

Dans la mesure où la procédure d'adhésion au syndicat nécessite de recueillir l'accord de diverses assemblées délibérantes, il est nécessaire d'adopter des mesures conventionnelles transitoires afin d'assurer la continuité du service public dans des conditions identiques pour les usagers des communes précitées.

Il est donc proposé d'établir une convention provisoire pour la période du 1er janvier 2010 au 30 juin 2010, pour assurer la continuité du service public de l'eau potable sur le territoire des communes de Buc, Jouy-en-Josas (pour la partie concernant le SMGSEVESC), Rocquencourt, Saint-Cyr-l'École, Toussus-le-Noble et Versailles jusqu'à l'adhésion effective de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le conseil communautaire :

- 1) *approuve la convention provisoire avec le syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et de Saint-Cloud (SMGSEVESC) pour la gestion du service de l'eau potable sur le territoire de Versailles Grand Parc à raison des communes Buc, Jouy-en-Josas (pour la partie concernant le SMGSEVESC), Rocquencourt, Saint-Cyr-l'École, Toussus-le-Noble et Versailles ;*
- 2) *dit que ladite convention prendra effet à compter du 1er janvier 2010 et prendra fin à la date d'adhésion de Versailles Grand Parc au SMGSEVESC et au plus tard le 30 juin 2010 ;*
- 3) *autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 30

Suffrages exprimés : 33(incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
par délégation,



Alain FAUVEAU
Directeur Général des Services